



Délai de plainte suite a accident de travail

Par Visiteur

Bonjour,

j aimerais savoir quelle est la durée maximale de temps pour porter plainte suite a un accident de travail, la société étant en tord par défaut de sécurité sur une machine.

Cet accident a eu lieu en mars 2004 et a ce jour je regrette de ne pas avoir trainé en justice ma société devant les tribunaux.

J ai une main invalide, ne pouvant presque plus plier les doigts et ayant faillit perdre tout les doigts de celle ci.

A ce jour je n ai plus le droit de porter plus de 5kg et surtout , je ne peux meme plus bricoler correctement ni faire le sport que je faisais avant cet accident "volley ball".

Ce qui me motive c est le manque de respect de mon handicap par mon supérieur hiérarchique direct, exemple:

-suite a une demande d augmentation de salaire j ai eu le droit a :

-----Maintenant que tu en fais moins que les autres il est normal que tu touches moins qu'eux .

-----Si un un jour il y a une restriction de personnel tu es le premier a dégager

bien sur j en ai fait part a la direction qui a plutot couvert cette personne, puis me suis plutot fait remettre a ma place par le patron de la société, bien sur mon chef nie les faits.

Aujourd'hui, si j ai à mon tour les moyens de les "remettre" en place , je le ferai bien volontiers.

Je change actuellement de poste, passant de chef d'équipe à magasinier/cariste "reclassement" sans perte de salaire , mais avec un coëf. revu a la baisse.

Quelle sont les démarches a suivre et est-ce que je risque d'être viré si je traine ma société en justice??

en l attente d une réponse , merci d avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement il y a prescription pour intenter une action en justice étant donné que le délai de prescription est de 3 ans.

Je comprends tout à fait les dommages occasionnés suite à cet accident ainsi que votre situation au sein de l'entreprise. Le mieux est sans doute d'essayer d'engager le dialogue avec votre supérieur et de lui expliquer que vous souffrez de cette situation.

Je suis navrée de vous apprendre cette mauvaise nouvelle.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement